

216 chemin de la Serpoyère - Viriat
CS 60127
01004 Bourg-en-Bresse Cedex
Tél. 04 74 45 14 70 - Fax 04 74 45 06 03
organom@organom.fr
www.organom.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 11 février 2025

Convocation en date du 4 février 2025,
Nombre de délégués en exercice : 37

Sous la présidence de Yves CRISTIN, Président

Secrétaire de séance : M. Gérard BRANCHY

N° D2025005

**Objet : Accord-cadre fourniture
de combustible**

| Nombre de membres | |
|-------------------|---------|
| En exercice | Votants |
| 37 | 34 |
| Pour | 34 |
| Contre | 0 |
| Abstention | 0 |

Présents :

CA3B : Guy ANTOINET – Patrick BAVOUX - Bernard BIENVENU -
Yves CRISTIN – Jonathan GINDRE - Thierry PALLEGOIX - Bernard
PERRET – Benjamin RAQUIN - Jean Luc ROUX – Jean Marc
THEVENET
CCPA : Elisabeth LAROCHE - Vincent MANCOUSO – André
MOINGEON – Frédéric TOSEL
CCD : Gérard BRANCHY – Sonia PERI
3CM : Andrée RACCURT – Philippe BELAIR
CCMP : Josiane BOUVIER – Claude CHARTON – Christine
FRANCOIS

CCBS : Jean Jacques BESSON - Philippe PLENARD

RAPC : Antoine BAUTAIN – Frédéric MONGHAL

Excusés remplacés par le suppléant :

HBA : Alain AUBOEUF remplacé par Laurent COMTET

Excusés ayant donné procuration :

CA3B : Patrick BOUVARD pouvoir à Guy ANTOINET – Jean Luc
EMIN pouvoir à Bernard BIENVENU – Mireille MORNAY pouvoir
à Benjamin RAQUIN

CCPA : Hélène BROUSSE pouvoir à Jean Luc ROUX – Bernard
GUERS pouvoir à André MOINGEON

CCD : Audrey CHEVALIER pouvoir à Yves CRISTIN - Jean François
JANNET pouvoir à Gérard BRANCHY

CCV : Guy DUPUIT pouvoir à Bernard PERRET

Excusés :

3CM : Jean Philippe FAVROT

Absents :

CCPA : Gilbert BOUCHON

Considérant que les accords-cadres à marchés subséquents pour la fourniture de GNR de fioul et de solution aqueuse arrivent à échéance à la fin du mois de février, une nouvelle consultation en appel d'offres ouvert a été lancée.

Cette consultation porte sur la fourniture de combustibles (GNR et fioul) avec un accord-cadre à marchés subséquents d'une durée de 1 an reconductible 3 fois 1 an avec un minimum de 40 000€ HT et un maximum de 160 000€ HT par an.

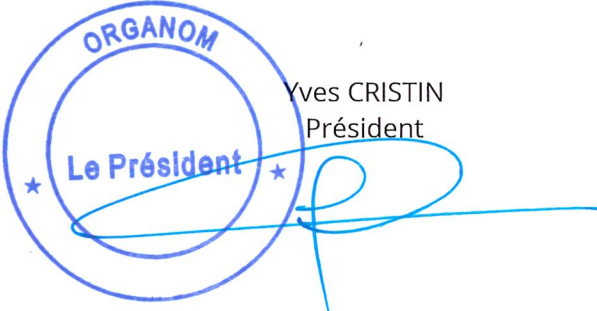
Les quantités estimées annuelles sont de 110 000 litres pour le GNR et de 800 litres pour le fioul.

Le Comité syndical,
Où l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

AUTORISE le Président à signer l'accord-cadre à marchés subséquents à venir pour la fourniture de combustibles pour une durée de 1 an reconductible 3 fois pour un montant annuel minimum de 40 000€ HT et maximum de 160 000€ HT après attribution par la Commission d'appel d'offres.

AUTORISE le Président à prendre toute décision concernant l'exécution de l'accord-cadre et ses avenants éventuels, après avis de la CAO le cas échéant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Fait à Viriat, les ans, mois et jour susdits.


Yves CRISTIN
Président

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication devant le tribunal administratif de Lyon. La saisine peut se faire par courrier, ou par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant Monsieur le Président, suspendant le délai de recours contentieux qui commencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse du Syndicat, soit deux mois après l'introduction d'un recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.